

NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

AOÛT 2018 / ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS DU 1^{ER} AOÛT ET DU 29 AOÛT 2018



Le 29 août 2018, la présidente de l'Université du Québec, Mme Johanne Jean, a remis aux lauréats les Prix d'excellence de l'Université du Québec en gestion, en enseignement, en recherche et création ainsi que, pour la première année, les prix Relève et Partenariat. Sur la photo, de gauche à droite, à l'avant : Julie Houle, Mona Trudel, Magda Fusaro, rectrice de l'UQAM, Johanne Jean, présidente de l'Université du Québec, et Nicole Bouchard, rectrice de l'UQAC. Au centre : Nicolas Berthelot, Denis Martel, recteur de l'UQAT, Luc-Alain Giraldeau, directeur général de l'INRS, Emanuele Orgiu, Simon Barnabé et Denis Bois. À l'arrière : Martin Côté, Claude Villeneuve et Daniel McMahon, recteur de l'UQTR.

RÉUNION SPÉCIALE DU 1^{ER} AOÛT 2018 (2018-7-AG-S)

Direction générale de la TÉLUQ

Sur la recommandation du conseil d'administration de la TÉLUQ, l'Assemblée des gouverneurs a nommé **M. André G. Roy** à titre de directeur général par intérim de la TÉLUQ à compter du 1^{er} août 2018 jusqu'à ce que la charge de directeur général soit comblée.

RÉUNION DU 29 AOÛT 2018 (2018-8-AG)

INFORMATION

Forum organisé dans le cadre du 50^e anniversaire du réseau de l'Université du Québec (1968-2018)

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs sont informés de la programmation préliminaire du forum organisé pour souligner les 50 ans de création de l'Université du Québec. Cet événement se tiendra les 7 et 8 novembre 2018 au Centre des congrès de Québec et réunira des partenaires des établissements du réseau provenant de tous les milieux pour

réfléchir à l'avenir du réseau de l'Université du Québec et de l'enseignement supérieur. Le forum sera aussi l'occasion de souligner les lauréats désignés par les établissements au Prix d'excellence Relève et de procéder au lancement du livre sur la contribution des établissements du réseau à la société québécoise.

Les informations relatives au forum sont disponibles sur le site de l'Université du Québec à l'adresse suivante :

www.quebec.ca

NOMINATIONS

Comité de retraite du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

L'Assemblée des gouverneurs a nommé les personnes suivantes au comité de retraite du RRUQ :

- **M. Benoît Desbiens**, vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration de l'UQAR, à titre de membre désigné par la corporation de cet établissement pour la durée non écoulée du mandat de Mme Marjolaine Viel, soit du 1^{er} septembre 2018 au 23 septembre 2018, et, par la suite, pour un mandat de trois ans, à compter du 24 septembre 2018 jusqu'au 23 septembre 2021;

- **M. Martin Hudon**, secrétaire général par intérim de l'Université du Québec, à titre de membre désigné par la corporation de cet établissement pour la durée non écoulée du mandat de M. André G. Roy, soit du 29 août 2018 au 30 mai 2020;
- **M. Zaki Taboubi**, conseiller au régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, à titre de représentant des employés de cet établissement, pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2021.

Comité de retraite du régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ)

L'Assemblée des gouverneurs a renouvelé le mandat de **M. Simon Corriveau**, directeur des Services à la communauté universitaire - campus de Lévis de l'UQAR, comme membre désigné par la corporation de cet établissement pour un mandat de trois ans à compter du 2 septembre 2018 jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Comité d'éthique des membres de l'Assemblée des gouverneurs – Rapport annuel

L'Assemblée des gouverneurs a pris connaissance du rapport annuel 2017 du comité d'éthique. Présidé par Mme Sylvie Dulude, administratrice, le comité est composé de Mme Monique Landry, consultante en gestion – travailleuse autonome, M. Pierre R. Dumouchel, directeur général de l'ÉTS, et du secrétaire général de l'Université du Québec, qui agit comme secrétaire du comité.

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

UQTR - Entente pour l'aménagement et l'exploitation d'un terminus d'autobus

L'Assemblée des gouverneurs a approuvé un protocole d'entente entre l'UQTR et la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) pour l'aménagement et l'exploitation d'un terminus d'autobus sur le campus de l'Université.

Le projet de terminus d'autobus vise à améliorer le confort et la sécurité des usagers du transport en commun et à faciliter la circulation des autobus sur le campus. Il sera situé à l'intérieur d'une zone réservée pour ce type de véhicules.

Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU) 2018-2023

Le PQIU est publié une fois l'an et établit les montants consentis à chaque université en investissement pour son parc immobilier. Ces montants sont calculés sur la base des espaces reconnus par le gouvernement et tiennent compte

entre autres des effectifs et de l'âge des édifices. Le PQIU établit également les montants pour le développement des systèmes d'information et pour de nouvelles initiatives en technologie de l'information.

Les faits saillants du PQIU 2018-2023, rendu public en juin dernier, concernant les enveloppes de maintien et de bonification de l'offre de services, sont présentés à l'Assemblée des gouverneurs.

Université du Québec – Institution d'un régime d'emprunts à long terme

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'Université du Québec à instituer un régime d'emprunts à long terme d'un montant maximum de 85 745 721 \$ jusqu'au 30 juin 2019. Cet emprunt est également autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Ce régime permet à l'Université du Québec de conclure des transactions d'emprunts pour le financement à long terme des dépenses d'investissements réalisés par les établissements du réseau dans le cadre des enveloppes budgétaires prévues au Plan quinquennal d'investissements universitaires (PQIU).

Subventions de fonctionnement aux universités : Règles budgétaires et calculs définitifs

Au cours de l'été 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a publié deux documents portant sur les subventions de fonctionnement aux universités, soit les *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec - Année universitaire 2017-2018* ainsi que les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec - Année universitaire 2018-2019*.

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs sont informés des principales mesures prévues à ces documents.